

**Rectorat**

Division  
des Personnels de  
l'Administration,  
d'Inspection et de  
Direction

CH/FL  
DPAID3  
Bureau des personnels  
ouvriers et de laboratoire

Affaire suivie par  
Carole HOLLEVILLE  
Tél.  
03 22 82 38 72

Fax.  
03 22 82 37 69  
Mél.  
ce.dpaid@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Amiens, le 10 avril 2007

**NOTE à l'attention de**

- Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de l'AISNE, de l'OISE et de la SOMME
- Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du Rectorat

**Urgent**

**Objet : décentralisation, information des personnels.**

La loi du 13 août 2004 portant décentralisation transfère aux collectivités territoriales la gestion des agents TOS qui exercent en EPLE.

Afin de permettre aux collectivités d'assurer la continuité de la gestion de ces personnels, cette même loi a prévu le transfert sur la base du volontariat, des ressources administratives de gestion des personnels.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 13 agents des services administratifs académiques ont choisi d'être employés par la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Conseil Régional de Picardie se propose d'examiner les nouvelles candidatures qui lui seraient soumises.

Les personnels volontaires retenus par la Région seront mis à disposition de cette collectivité et auront la possibilité d'opter (avant le 31/08/07), soit pour une intégration, soit pour un détachement sans limitation de durée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Je vous demande de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre responsabilité, tous corps et catégories confondus et de recenser ceux d'entre eux qui seraient intéressés pour poursuivre leur parcours professionnel auprès d'une collectivité territoriale.

Compte tenu des contraintes calendaires, je vous demande de bien vouloir me faire transmettre les éventuelles candidatures à la DPAID du Rectorat de l'Académie d'Amiens, avant le **7 mai 2007**.

Pour toutes questions relatives aux conditions du transfert, il conviendra de vous mettre en relation avec le bureau de gestion concerné à la DPAID.

D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie

  
**Laurent GÉRIN**